

Pithiviers, le 8 janvier 2020

DREAL Centre-Val de Loire
UD 45
5 Avenue Buffon
CS 96407
45064 ORLEANS CEDEX

Affaire suivie par Pascal GALLON

N/REF : MB/BD/3/2020

Objet : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce – Dossier d'autorisation environnementale concernant le projet de parc logistique SAS SEQUOIA sur la commune de Gidy

Madame, Monsieur,

Par mail du 2 janvier 2020, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier d'autorisation environnementale, déposé par SAS SEQUOIA, concernant le projet de parc logistique SAS SEQUOIA sur la commune de Gidy.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, je vous informe que je n'ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d'incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Monique BEVIERE
Présidente de la CLE
du SAGE Nappe de Beauce

